

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 11 janvier 2021 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Période de questions
4. Demandes écrites ou verbales
 - 4.1. Demande d'appui des sentiers de l'Estrie
 - 4.2. Course contre la montre – autorisation d'accès
 - 4.3. Demande d'accès à la salle des Sources
5. Comités et dossiers à traiter
 - 5.1. Administration et finances
 - 5.1.1 Assurances supplémentaires
 - 5.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 441 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021
 - 5.1.3 Adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 441 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021
 - 5.2. Aménagement, urbanisme et environnement
 - 5.2.1 Escouade verte, été 2021
 - 5.2.1 COOPTEL utilisation de terrain
 - 5.3. Culture
 - 5.3.1 Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque municipale et autorisation de verser la subvention 2021
 - 5.3.2 Plan d'action du comité culture et budget discrétionnaire
 - 5.4. Immobilisation et bâtiments
 - 5.4.1 Électricité au garage municipal
 - 5.4.2 Entretien du système d'alarme incendie au centre communautaire
 - 5.4.3 Entretien du système d'alarme incendie au garage municipal
 - 5.5. Loisirs
 - 5.5.1 Facture Permafib patinoire
 - 5.5.2 Activités municipales 2021
 - 5.6. Ressources humaines
 - 5.6.1 Mandats pour dossiers spéciaux
 - 5.6.2 Mandat pour
 - 5.7. Sécurité publique
 - 5.7.1 Contribution à la Croix-Rouge canadienne – Québec
 - 5.8. Voirie
 - 5.8.1 Appel d'offres RIRL – chemin du Lac
 - 5.8.2 Paiement décompte #4 surface multisports
6. Trésorerie et finances
 - 6.1. État prévisionnel de la situation
 - 6.2. Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
7. Autres sujets
 - 7.1. Office municipal d'habitation Budget 2021
8. Avis de motion
 - 8.1. Présentation et avis de motion du règlement no 568 Règlement général uniformisé de la Municipalité de Stoke.
 - 8.2. Présentation et avis de motion du règlement no 569 Traitement des élus
9. Règlements

9.1. Adoption Règlement no 567 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2021

10. Invitations

11. Varia

12. Période de questions

13. Clôture et levée de l'assemblée

Adopté

N° 2376

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, par visioconférence, le lundi 11 janvier 2021 à 19 h.

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Daniel Dodier, Mario Carrier et Steeves Mathieu.

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente et agit comme secrétaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 1420-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-01-001

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. 2021-01-002

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-01-003

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

ATTENDU QU'une coquille a été constatée au point Refonte site Web de la municipalité et entretien annuel au procès-verbal du 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le point 5.1.7 aurait dû être présenté comme suit :

5.1.7 Refonte site Web de la municipalité et entretien annuel.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2020-12-297

D'autoriser la dépense maximale de 4 500\$ pour la refonte complète (conception graphique, coordination, maquette et réalisation) sous forme d'allocation d'heures à Lucy Gagné.

D'autoriser la dépense maximale de 2 925 \$ pour l'entretien comprenant les mises à jour, ajouts, communications et archivages du site sous forme d'allocation d'heures à Lucy Gagné.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02-130-00-421 et 03 310 08 001-2021

ATTENDU QUE le changement a été apporté au procès-verbal du 7 décembre 2020 à adopter

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-01-004

D'adopter le procès-verbal du 7 décembre avec la correction.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-01-005

D'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2020, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-01-006

D'adopter le procès-verbal du 28 décembre 2020, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Période de questions

Les questions apportées à la présente séance seront répondu par courrier au demandeur.

4. Demandes écrites ou verbales

4.1. Demande d'appui des Sentiers de l'Estrie

ATTENDU QUE les Sentiers de l'Estrie et Domtar se sont entendu pour faire un stationnement sécuritaire pour les randonneurs qui désirent emprunter les sentiers pédestres des Monts Stoke;

ATTENDU QUE la Domtar désire savoir si ce projet des Sentiers de l'Estrie est approuvé par la municipalité – même si certains citoyens s'y opposent - avant d'entreprendre les travaux;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-01- 07

D'appuyer les Sentiers de l'Estrie dans leur projet de stationnement au bout du rang 11 de Stoke.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4.2. Course contre la montre – autorisation d'accès

ATTENDU QUE l'activité Course contre la montre est une activité annuelle qui se déroule en partie sur le territoire de Stoke;

ATTENDU QUE l'activité rencontre les valeurs véhiculées par la municipalité et répond aux principes directeurs de la Politique familiale et des saines habitudes de vie.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-01-08

QUE la municipalité autorise la tenue de l'activité sur son territoire.

QUE la municipalité donne à disposition la journée de l'activité l'accès à la salle Appalaches du Centre communautaire et ses installations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à ce moment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4.3. Demande d'accès à la salle des Sources

ATTENDU QUE l'école Notre Dame des Champs voudrait utiliser la salle des Sources lors des activités des élèves à la patinoire.

ATTENDU QUE selon les directives de la Santé publique, cela est possible sous certaines conditions.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-01- 09

D'accepter l'ouverture de la salle Les Sources sur les heures normales de travail des employés municipaux afin que ceux-ci puissent remplir les obligations de la Municipalité en temps de confinement.

L'école est responsable de faire appliquer les mesures sanitaires individuelles par les élèves et les professeurs accompagnateurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. Comités et dossiers à traiter

5.1. Administration et finances

5.1.1 Assurances supplémentaires

ATTENDU QUE la municipalité a souscrit à une assurance générale auprès de FQM assurances;

ATTENDU QUE FQM assurances propose des ajouts à la police générale.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

D'ajouter l'option A Cyber risques à notre police générale pour 500 \$ plus taxes.

DE ne pas augmenter de responsabilité civile complémentaire.

DE ne pas souscrire à l'ajout Erreurs et omissions pour l'octroi de contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02-130-00-421

5.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 441 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Stoke souhaite emprunter par billets pour un montant total de 441 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
565	441 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 565, la Municipalité de Stoke souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-01- 11

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	40 900 \$	
2023.	41 600 \$	
2024.	42 300 \$	
2025.	43 000 \$	
2026.	43 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	229 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 565 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.1.3 Adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 441 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 janvier 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 janvier 2021
Montant :	441 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 janvier 2021, au montant de 441 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 900 \$	0,55000 %	2022
41 600 \$	0,65000 %	2023
42 300 \$	0,80000 %	2024
43 000 \$	1,00000 %	2025
273 200 \$	1,15000 %	2026

Prix : 98,41000

Coût réel : 1,47932 %

2 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

40 900 \$	1,51000 %	2022
41 600 \$	1,51000 %	2023
42 300 \$	1,51000 %	2024
43 000 \$	1,51000 %	2025
273 200 \$	1,51000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,51000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 900 \$	1,58000 %	2022
41 600 \$	1,58000 %	2023
42 300 \$	1,58000 %	2024
43 000 \$	1,58000 %	2025
273 200 \$	1,58000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,58000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-01- 12

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Stoke accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2021 au montant de 441 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 565. Ces billets sont émis au prix de 98,41000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.2. Aménagement, urbanisme et environnement

5.2.1 Escouade verte, été 2021

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François propose aux municipalités un service clé en main en engageant l'Escouade verte, une équipe de deux éco-patrouilleurs pour la sensibilisation des citoyens au bon tri des matières résiduelles et à l'environnement;

ATTENDU QUE dans les années précédentes, la MRC et les municipalités participantes ont eu de la difficulté à trouver du personnel pour remplir les postes d'éco-patrouilleurs;

ATTENDU QUE l'emploi d'éco-patrouilleur est plus intéressant, motivant et sécuritaire en équipe de deux;

ATTENDU QUE les coûts à prévoir seront de 1 385 \$ par semaine pour une équipe de deux éco-patrouilleurs;

ATTENDU QUE la MRC déposera en février 2021 des demandes auprès d'*Emploi Été Canada* afin de subventionner une partie du salaire et ainsi réduire les coûts pour les municipalités qui participent au projet;

ATTENDU QUE les réponses de l'obtention ou du refus des subventions d'*Emploi Été Canada* arriveront seulement au mois d'avril 2021 et que le coût par semaine pour une équipe de deux variera entre 930 \$ et 1 385 \$;

ATTENDU QUE la municipalité devra aussi compenser le kilométrage des éco-patrouilleurs pour le transport qu'ils auront à effectuer;

ATTENDU QUE les coûts engendrés pour la semaine de formation d'une équipe d'éco-patrouilleurs seront répartis entre les municipalités employant cette équipe au prorata du nombre de semaines que cette municipalité l'emploie;

ATTENDU QUE la MRC a besoin du nombre de semaines nécessaire ou du budget alloué au projet par la municipalité afin d'évaluer combien d'éco-patrouilleurs elle doit embaucher;

ATTENDU QUE les sujets à aborder dans chaque municipalité varient et que la connaissance des priorités de sensibilisation des municipalités permettra au superviseur de préparer une formation appropriée;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-01- 13

QUE la municipalité de Stoke désire participer au projet d'escouade verte proposé par la MRC du Val-Saint-François;

QUE la municipalité de Stoke prévoit prendre le nombre de semaines maximal possible avec le montant suivant 4 155 \$ et les frais de kilométrage;

QUE les sujets à aborder par l'escouade verte dans la municipalité de Stoke sont choisis parmi les suivants ou après entente avec la MRC du Val Saint-François :

Activités	Sujets à aborder
Camp de jour	Bon tri des matières
Tenue d'un kiosque	Zéro Déchet
Inspections des bacs	Idées et inspirations à partager
Capsules d'information	L'écocentre
Conception d'outils de sensibilisation	Compostage domestique
Concours photo	Programme couches lavables
	Plastiques agricoles

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, à l'attention de madame Véronique Thibault.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.2.1 COOPTEL utilisation de terrain

ATTENDU QUE Cooptel entreprend des travaux de déploiement du service internet haute vitesse sur notre territoire;

ATTENDU QUE Cooptel a besoin d'une autorisation pour ajouter de l'équipement sur des structures qui sont dans l'emprise municipale.

ATTENDU QUE Cooptel a soumis le plan des endroits touchés par leurs travaux.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-01-14

D'autoriser Cooptel à ajouter de l'équipement terrestre et aérien dans l'emprise municipale pour le déploiement du service selon les plans soumis (0001427_Z02_S03 et 0001427_Z02_S01).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.3. Culture

5.3.1 Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque municipale et autorisation de verser la subvention 2021

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a déposé son rapport 2020 pour l'utilisation de la subvention municipale;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-01-15

QUE la subvention annuelle 2021 pour le fonctionnement de la bibliothèque nécessaire pour les achats de volumes et autres activités soit payée en un seul versement de 2 000 \$ ainsi que le surplus de 169 \$ de 2020 au nom de la responsable soit madame Réjeanne Venner.

DE remercier chaleureusement madame Venner et son équipe de bénévoles pour l'excellent travail qu'ils accomplissent année après année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02-702-30-447

5.3.2 Plan d'action du comité culture et budget discrétionnaire

ATTENDU QUE le comité culture a remis ses états de dépenses et son plan d'action pour 2021;

ATTENDU QUE le conseil considère que le comité suit les directives générales demandées dans l'utilisation des deniers publics et répond aux besoins du secteur.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-01-16

D'accorder un budget discrétionnaire de 12 500\$ au comité culture pour la poursuite de ses activités aux mêmes conditions soit un rapport des dépenses à la fin de l'année et un rapport d'activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.4. Immobilisation et bâtiments

5.4.1 Électricité au garage municipal

ATTENDU QUE les nouvelles portes de garage automatiques du garage municipal doivent être raccordées au panneau électrique;

ATTENDU QU'une soumission a été demandée pour ce travail.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2021-01-17

D'octroyer le contrat de raccordement des portes de garage à l'entreprise J. Marc Laroche pour 1 600 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02-320-02-528

5.4.2 Entretien du système d'alarme incendie au centre communautaire

ATTENDU QUE l'entente de service de SISCO pour le système d'alarme d'incendie du Centre Communautaire arrivera à échéance le 31 janvier 2021;

ATTENDU QU'une nouvelle entente de service est proposée, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022 au coût de 286,00 \$ plus taxes;

ATTENDU QU'il est possible de prolonger de 2 ans cette entente de service pour 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2021-01- 18

D'octroyer à SISCO une nouvelle entente de service pour le système d'alarme d'incendie pour 1 an, au coût de 286,00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02-702-20-527

5.4.3 Entretien du système d'alarme incendie au garage municipal

ATTENDU QUE l'entente de service de SISCO pour le système d'alarme d'incendie du garage municipal arrivera à échéance le 31 janvier 2021;

ATTENDU QU'une nouvelle entente de service est proposée, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022 au coût de 408,00 \$ plus taxes;

ATTENDU QU'il est possible de prolonger de 2 ans cette entente de service pour 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2021-01- 19

D'octroyer à SISCO une nouvelle entente de service pour le système d'alarme d'incendie pou 1 an, au coût de 408,00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02-320-02-522 et 02-220-00-522

5.5. Loisirs

5.5.1 Facture Permafib patinoire

ATTENDU QUE l'entreprise Permafib a effectué des travaux pour un système de patinoire permabandes;

ATTENDU QU'une facture a été envoyée pour l'achat et l'installation des bandes de patinoire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-01- 20

D'autoriser le paiement de 47 922,83 \$ à l'entreprise Permafib.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 03-310-01-522

5.5.2 Activités municipales 2021

ATTENDU QUE la municipalité souhaite organiser des activités de loisirs et communautaires en 2021.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-01- 21

D'autoriser la dépense de 2 000\$ pour l'activité Plaisirs d'hiver en février 2021.

D'autoriser la dépense de 2 000\$ pour l'activité Reconnaissance aux bénévoles en avril 2021

D'autoriser la coordonnatrice en loisirs à présenter des demandes d'aides financières auprès de commanditaires potentiels pour la tenue de ces activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02-701-26-970 et 02-701-27-970

5.6. Ressources humaines

5.6.1 Mandats pour dossiers spéciaux

ATTENDU QUE les services de madame Lucie Gendron ont été retenus pour assister la directrice générale en 2020 dans divers dossiers;

ATTENDU QUE les conditions ont été préalablement établies dans une entente de service entre les parties;

ATTENDU que d'autres dossiers requièrent l'expertise de madame Gendron.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-01- 22

D'autoriser la directrice générale a confié les mandats de ressources humaines et de préparation d'appel d'offres en cours aux mêmes conditions acceptées précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.6.2 Aide cléricale

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative greffe est vacant à la municipalité;
ATTENDU QUE la municipalité compte afficher le poste dans les semaines à venir;
ATTENDU QUE certains dossiers requièrent une assistance immédiate.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-01- 23

D'autoriser la directrice générale a confié certains dossiers à l'externe jusqu'à ce que le poste d'adjointe administrative soit comblé pour un montant forfaitaire de 25\$ l'heure sans autres avantages sociaux, ni engagement pour le poste à combler.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.7. Sécurité publique

5.7.1 Contribution à la Croix-Rouge canadienne – Québec

ATTENDU QUE la période d'un an est terminée;

ATTENDU QUE pour le montant annuel pour une population de 3 057 habitants est de 519,69 \$;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-01- 24

De payer la contribution annuelle de 519,69 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.8. Voirie

5.8.1 Appel d'offres RIRL – chemin du Lac

ATTENDU QUE le chemin du Lac doit faire l'objet d'une réfection importante sur une portion du chemin;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du programme RIRL pour une partie des frais;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Les Services EXP Inc. a été retenue pour leurs services professionnels dans ce dossier.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que :

Rés. 2021-01-25

D'autoriser la publication d'un appel d'offres publique publiée sur SEAO pour la réfection du chemin du Lac selon les plans et devis préparés par EXP.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.8.2 Paiement décompte #4 surface multisports

ATTENDU la réception du décompte progressif No 4, de la firme Excavation M. Toulouse, en regard du dossier 20183, projet Plateau multisport de Stoke, daté du 7 janvier 2021, au montant de 86 866.73 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation favorable de la firme St-Georges-Structures et Civil à payer ledit décompte progressif No 4, moins 10 % de retenue;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-01-26

D'autoriser le paiement du décompte progressif No 4 à Excavation M. Toulouse, duquel est retranché 10 % de retenue, soit un montant à payer de 99 898.02 \$ taxes incluses, en regard du dossier 20183, projet Plateau multisport de Stoke, daté du 7 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 03-310-01-522

6. Trésorerie et finances

6.1. État prévisionnel de la situation

La directrice générale et la secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 décembre 2020.

6.2. Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement n° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 382 399,10 \$ et détaillés comme suit :

Opérations courantes payées : 94 379,81 \$

Opérations courantes à payer : 206 231,46 \$

Salaires payés : 81 787,83 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7. Autres sujets

7.1. Office municipal d'habitation Budget 2021

ATTENDU QUE l'OMH de Stoke doit obtenir l'approbation de ses prévisions budgétaires 2021 par la municipalité de Stoke.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

QUE la municipalité de Stoke approuve les prévisions budgétaires soumises en date du 11 décembre 2020 et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et participe au financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI) représentant la somme de 3 979 \$ pour la municipalité (sujet à changement).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. Avis de motion

8.1. Présentation et avis de motion du règlement no 568 Règlement général uniformisé de la Municipalité de Stoke.

Le projet de Règlement no 568 Règlement général uniformisé de la Municipalité de Stoke est présenté par la conseillère Lucie Gauthier.

Avis de motion est donné par la conseillère Lucie Gauthier que le règlement no 568 Règlement général uniformisé de la Municipalité de Stoke sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

8.2. Présentation et avis de motion du règlement no 569 Traitement des élus

Le projet de Règlement no 569 Modifiant le Règlement 554 Traitement des élus est présenté par le conseiller Steeves Mathieu

Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu que le règlement no 569 Modifiant le Règlement 554 Traitement des élus sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

9. Règlements

9.1. Adoption Règlement no 567 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2021

Rés. 2021-01- 27

Rés. 2021-01- 28

ATTENDU QUE le conseil adopte sans changement le Règlement 567 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2021 tel que présenté lors de la séance du 7 décembre dernier.

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes, compensations et conditions de perception de l'exercice financier 2021.

ATTENDU QUE tel que requis par la Loi, des copies sont mises à la disposition du public au bureau municipal aux heures d'ouverture et sera publié sur le site Web de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

és. 2021-01-029

D'adopter le Règlement 567 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10. Invitations

11. Varia

R

Les élus tiennent à offrir leurs remerciements aux employés municipaux pour le travail effectués sur la patinoire dans la dernière semaine.

12. Période de questions

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 53.

Rés. 2021-01- 30

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire